

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration**

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE QUINZE DÉCEMBRE,

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Alima TAHIRI, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Benoit AKKAOUI, Antoine MASSON, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Céline VÉRON, Nicole BERNARDIN, Véronique CHAUVÉAU, William GALLEY, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS.

OBJET : Finances - Décision modificative de crédits n° 3 EHPAD – Exercice 2021.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales.

L'examen de la situation budgétaire actuelle de l'exercice 2021 des EHPAD fait apparaître la nécessité de procéder à des ajustements de crédits qui se traduisent pour les budgets annexes EHPAD par les évolutions suivantes :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	(+) 215 000 €	(+) 130 710 €
Investissement	0 €	0 €

➤ **En fonctionnement :**

- **L'ajustement de crédits de dépenses de 215 000 € se répartit entre les différents budgets de la manière suivante :**
 - Résidence Gaston Birgé : + 15 000 €
 - Résidence César Geoffray : + 200 000 €

Pour les deux résidences, les dépenses concernent exclusivement les charges de personnels.

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20211215-DEL-2021-124-DE
Date de télétransmission : 20/12/2021
Date de réception préfecture : 20/12/2021

- **L'ajustement de crédits de recettes de 130 710 €** se répartit entre les différents budgets de la manière suivante :

- Résidence Gaston Birgé : + 91 300 €
- Résidence César Geoffray : + 39 410 €

Pour les deux résidences, les recettes correspondent à l'ajustement de la participation par le budget principal au financement des rémunérations des agents ayant des arrêts de travail supérieurs à trois mois.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, la Décision Modificative de Crédits n° 3 de l'exercice 2021 de l'EHPAD Gaston Birgé et César Geoffray.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée



**EXERCICE 2021 - DECISION MODIFICATIVE N°3
BUDGETS ANNEXES EHPAD**

Fonctionnement

	Chapitre	Article	Libellé	Dépense	Recette
CCAS budget annexe résidence Birgé	Groupe 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation	6419	Rémunérations du personnel non médical - Remboursements sur rémunérations du personnel non médical		91 300,00
	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	15 000,00	
	Total			15 000,00	91 300,00
CCAS budget annexe résidence Geoffray	Groupe 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation	6419	Rémunérations du personnel non médical - Remboursements sur rémunérations du personnel non médical		39 410,00
	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	200 000,00	
	Total			200 000,00	39 410,00
TOTAUX GENERAUX - FONCTIONNEMENT				215 000,00	130 710,00